

## ANNEXE 2 A L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION DU FUNICULAIRE ET DU SITE DU PIC DE JER

CORPS D'ETAT	Répartition des niveaux d'intervention entre concessionnaire (cases bleues) et concédant (cases blanches) selon la norme EN 13 306				
	1	2	3	4	5
Génie civil, bâtiment					
Infrastructure bâtiment (fondations, élévations, murs, dalles, sols, charpentes et toitures) et Génie civil de la voie					
Isolation thermiques, couverture, étanchéité					
Façade - Bardages - Isolation					
Menuiseries extérieures	1	2	3	4	5
Menuiseries extérieures					
Serrurerie					
Réseaux intégrés au périmètre de la délégation (Intervention du concessionnaire sur les réseaux visibles uniquement)	1	2	3	4	5
Eau potable					
Eau pluviale					
Assainissement (y compris relevage)					
Electricité					
Equipements de sécurité incendie	1	2	3	4	5
Alarmes et détecteurs					
Extraction de fumées					
Extincteurs					
Eclairage de sécurité					
Installations techniques et systèmes informatiques	1	2	3	4	5
Chauffage, climatisation, rafraîchissement et ventilation					
Traitement d'eau, filtration, adoucisseur					
Eau Chaude Sanitaire					
Disconnecteur - protection contre les retours d'eau					
Sonorisation, téléphone, vidéo surveillance					
Toutes alarmes, GTC, GTB...					
Matériels, logiciels et systèmes d'information					
Armoires électriques divisionnaires					
Equipements sanitaires					
Appareillages et commandes					
Equipements d'éclairage liés au bâtiment	1	2	3	4	5
Appareillage et commandes d'éclairages internes au bâtiments					
Appareillage et commandes d'éclairages extérieurs au bâtiments					
Second œuvre	1	2	3	4	5
Menuiseries intérieures, serrureries					
Cloisonnements, plâtrerie					
Faux plafonds - correction acoustique					
Revêtements sols (dans la limite de 10 m² pas intervention nécessaire)					
Revêtements murs (dans la limite de 10 m² pas intervention nécessaire)					
Revêtements plafond (dans la limite de 10 m² pas intervention nécessaire)					
Peintures					
Equipements extérieurs	1	2	3	4	5
Clôtures					
Bâche incendie					
Allées, voies de circulations, cheminements, aires de stationnements					
Signalétique verticale et horizontale (panneaux et marquages)					
Eclairage					

**Niveau 1 :**

- Réglages simples prévus par le constructeur au moyen d'organes accessibles sans aucun démontage ou ouverture de l'équipement,
- Échanges d'éléments consommables accessibles en toute sécurité, tels que voyants, huiles, filtres,
- Type d'intervention effectuée par l'exploitant sans outillage et à l'aide des instructions d'utilisation.

**Niveau 2 :**

- Dépannages par échange standard des éléments prévus à cet effet,
- Opérations mineures de maintenance préventive,
- Type d'intervention effectuée par un technicien habilité de qualification moyenne,
- Outillage portable défini par les instructions de maintenance,
- Pièces de rechange transportables sans délai et à proximité du lieu d'exploitation.

**Niveau 3 :**

- Identification et diagnostic des pannes.
- Echanges de constituants mineurs.
- Réparations mécaniques mineures.
- Réglage et réétalonnage des mesureurs.

**Niveau 4 :**

- Travaux importants de maintenance corrective ou préventive.
- Démontage, réparation, remontage, réglage d'un système.
- Révision générale d'un équipement.
- Remplacement de l'équipement.

**Niveau 5 :**

- Travaux de rénovation, de reconstruction ou de réparation importante.
- Révision générale d'un équipement (chaufferie, installation électrique).
- Réparation ou remplacement d'un équipement suite à incident (exemple : dégât des eaux, foudre, incendie, ...).